

Avis de fin de service pour l'enregistrement gratuit de surveillance à domicile

13/01/2023

Chers utilisateurs de caméras Xiaomi,

Nous vous remercions de votre fidélité aux caméras Xiaomi. Pour des raisons de restructuration commerciale, le service d'enregistrement gratuit de surveillance à domicile prendra fin le 30 avril 2023. Les vidéos gratuites de surveillance à domicile ne seront plus enregistrées après ce délai. Cependant, les vidéos enregistrées au cours des 7 derniers jours peuvent toujours être téléchargées et enregistrées sur votre téléphone.

Si vous souhaitez continuer à stocker et à accéder aux enregistrements de votre caméra, vous pouvez enregistrer les vidéos localement sur une carte SD ou sur le cloud en vous abonnant à Xiaomi Home Secure.

Vous aurez toujours accès à toutes les autres fonctionnalités de la caméra Xiaomi, y compris l'affichage de la surveillance en temps réel et des notifications d'événements.

Caméras concernées : Caméra de sécurité 360° 1080p Mi Home, caméra de sécurité basique 1080p Mi Home.

Service concerné

Le service gratuit d'enregistrement de la surveillance à domicile prendra fin.

Calendrier de fin de service

Calendrier de fin de service	Danemark, Ukraine, Ceuta et Melilla, Bulgarie, Croatie, Islande, Liechtenstein, Hongrie, Luxembourg, Saint-Marin, Serbie, Chypre, Åland, Autriche, Andorre, Grèce, Allemagne, Italie, Lettonie, Norvège, République tchèque, Moldavie, Monaco, Slovaquie, Slovénie, Svalbard et Jan Mayen, Guernesey, Vatican, Belgique, France, Saint-Martin, Guyane française, îles Féroé, Pologne, Bosnie-Herzégovine, Jersey, Irlande, Estonie, Suède, Suisse, Biélorussie, Gibraltar, Kosovo, Lituanie, Roumanie, Finlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Albanie, Macédoine, île de Man, Malte, Monténégro
-------------------------------------	--

- Les vidéos gratuites de surveillance à domicile ne seront plus enregistrées.

À partir du 30 avril 2023

**Ce calendrier peut varier. Vous recevrez une notification à l'avance au sujet de toute modification.*

Téléchargement de vidéos de surveillance à domicile depuis l'application Xiaomi Home

Pour télécharger des vidéos de surveillance à domicile, procédez comme suit :

1. Accédez à la page Vue en direct.
2. Appuyez sur « Surveillance à domicile » et sélectionnez la vidéo que vous souhaitez télécharger.
3. Accédez à la page des détails de la vidéo et appuyez sur l'icône « Télécharger » dans le coin supérieur droit de la fenêtre.

Une fois la vidéo téléchargée, vous pouvez la visionner en accédant à la page Vue en direct > Gestion du stockage > Local, ou en parcourant l'album de votre téléphone.

**Seuls 7 jours de vidéos de surveillance à domicile peuvent être conservés. Par exemple, le 8 janvier, les vidéos de plus de 7 jours (c'est-à-dire les vidéos antérieures au 1er janvier) seront automatiquement supprimées et les vidéos du 2 au 8 janvier seront conservées, etc. Les vidéos importantes peuvent être téléchargées à l'avance sur l'application Xiaomi Home.*

Utilisation de services de stockage vidéo alternatifs

Nous proposerons deux autres services de stockage vidéo.

1. Enregistrement local des vidéos sur une carte SD

Pour obtenir des instructions sur l'achat de cartes SD, appuyez sur « Lecture » et accédez à « Carte SD ».

Une fois que vous avez inséré une carte SD, vous pouvez sélectionner « Lecture » ou « Gestion du stockage » sur la page « Vue en direct » pour afficher les vidéos sur la carte SD.

2. Enregistrement de vidéos sur le cloud avec un abonnement à Xiaomi Home Secure

Chemin d'accès à l'abonnement : Accédez à la page « Vue en direct. » > appuyez sur « Gestion du stockage » > accédez à l'onglet « Stockage dans le Cloud » > appuyez sur « S'abonner maintenant ».

Une fois l'abonnement souscrit, vous pouvez sélectionner « Surveillance à domicile », « Lecture » ou « Gestion du stockage » sur la page « Vue en direct » pour consulter les vidéos sur le Cloud.